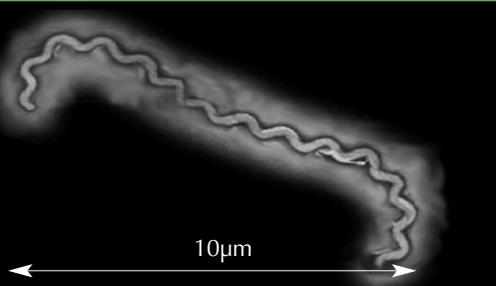


Leptospirose | La bactérie

Elle peut survivre plusieurs mois uniquement dans un milieu extérieur humide



Où se trouve la bactérie ?

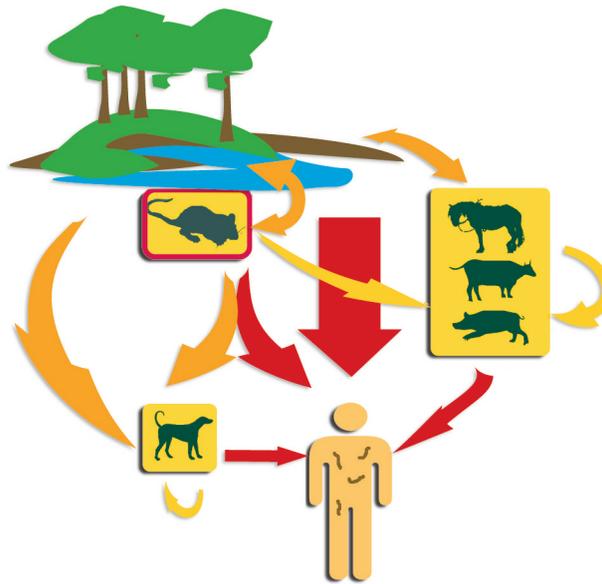
- principalement dans les urines des rongeurs (même si l'infection se rencontre chez d'autres mammifères) ;
- dans les eaux douces (même limpides) ou dans un environnement humide, contaminés par ces urines.

Comment pénètre-t-elle notre organisme ?

- en général lors d'un contact avec une eau douce contaminée* ;
- surtout par les muqueuses (œil, bouche, nez...);
- par la peau, en présence de lésions même insignifiantes (égratignures, plaies).

* mais il peut s'agir aussi d'un contact avec un environnement humide ou des animaux contaminés.

Leptospirose | Les origines de la contamination



Pour en savoir plus

Sur INTERNET

- > <http://solidarites-sante.gouv.fr/> à la rubrique « Zoonoses » dans les dossiers classés par ordre alphabétique
- > www.pasteur.fr



Ministère des Solidarités et de la Santé
 Direction générale de la Santé
 14 av. Duquesne – 75007 Paris



La Leptospirose

Leptospirose

La maladie

- La leptospirose est une maladie **potentiellement grave**, parfois mortelle, dont on observe plusieurs centaines de cas par an en France.
- Elle est due à des bactéries, les leptospires, répandues dans le monde entier, et dont il existe plusieurs variétés*.
- On la contracte en général lors d'une activité **en relation avec un environnement souillé par l'urine des animaux contaminés, notamment l'eau douce.**

Quels sont les signes de la maladie ?

Ils apparaissent 1 à 2 semaines en moyenne **après la contamination.**

Il s'agit :

- d'une **fièvre** qui peut être forte et brutale ;
- de **douleurs musculaires, articulaires, abdominales et de forts maux de tête.**

La maladie peut s'aggraver 4 à 5 jours après les premiers signes et s'étendre aux méninges, au foie, aux reins, aux poumons...

Si l'un de ces signes apparaît quelques jours après une activité à risque,

- **il ne faut pas** se dire : « ça passera tout seul... » ;
- **il faut** consulter **rapidement un médecin**, en lui signalant l'activité à risque pratiquée (un traitement existe, d'autant plus efficace qu'il est donné tôt).

* Sa fréquence est plus élevée en zone tropicale en raison des conditions climatiques et écologiques favorables.

Leptospirose

Les activités à risque



> **Ce sont celles qui favorisent le contact de l'homme :**

EN POPULATION GÉNÉRALE	EN MILIEU PROFESSIONNEL
Avec un environnement contaminé par des urines d'animaux, en particulier l'eau douce, stagnante ou vive :	
EN EAU DOUCE : <ul style="list-style-type: none"> • baignade ; • pêche ; • canoë-kayak, rafting ; • autres sports de nature ; • etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • égoutiers ; • employés de stations d'épuration, d'entretien de canaux, berges, voies navigables et voieries ; • pisciculture en eau douce.
Ou directement avec ces urines :	
<ul style="list-style-type: none"> • chasseurs ; • propriétaires d'animaux de compagnie, principalement de rongeurs (rats, souris, cobayes, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • piégeurs, gardes-chasse ; • gardes-pêche ; • employés d'animaleries ; • vétérinaires ; • employés des abattoirs ; • agriculteurs.

Leptospirose

Les mesures de prévention

Mesures générales de lutte

Limitier la pullulation des rongeurs :

- par la dératisation en milieu urbain ;
- par le contrôle de leurs populations en milieu rural.

Mesures individuelles de protection

Équipements de protection contre l'eau et les urines d'animaux :

- gants, bottes, cuissardes ;
- combinaisons ou vêtements de protection ;
- voire lunettes anti-projections.

En cas de plaie

IL FAUT :

- laver abondamment à l'eau potable et au savon ;
- désinfecter avec une solution antiseptique ;
- protéger la plaie avec un pansement imperméable.

IL NE FAUT PAS :

- rincer avec une eau non potable, même limpide.

Et la vaccination ?

- elle n'est efficace que contre **une seule variété** de leptospires ;
- elle est recommandée lors de conditions d'exposition **majeure ou permanente ou régulière**, essentiellement en milieu professionnel ;
- elle peut être **proposée** dans le cadre de **la pratique régulière et durable** d'une activité de loisir **exposant spécifiquement au risque** ;
- son indication doit être posée par le médecin **au cas par cas** après **évaluation individuelle** du risque ;
- elle ne dispense en aucun cas du **port d'équipements de protection.**